



COMMUNE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN

COMMUNE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN

COMMUNE DE PLUGUFFAN

COMMUNE DE TRÉMÉOC

COMMUNE DE TRÉMÉOC

COMMUNE DE TRÉMÉOC

COMMUNE DE TRÉMÉOC

COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ

COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ZONAGE : DENOMINATION DES ZONES

LEGENDE

- U- Les zones urbaines**
 - Habitat et activités compatibles avec l'habitat :
 Uha : Secteur urbain dense, en ordre continu
 Uhb : Secteur urbain dense, en ordre continu ou discontinu
 Uhm : Secteur urbain dense couvrant les hauteurs de qualité architecturale
 Uhc : Secteur urbain moyennement dense, en ordre continu ou discontinu
 Uhc1 : Secteur urbain moyennement dense, en ordre continu ou discontinu, soumis aux règles d'habitat
 Ul : Secteur urbain à vocation d'équipements publics, de sport et de loisirs
- Activités économiques :
 Ui : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services
 Uib : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services
 Uic : Secteur à vocation d'activités artisanales, commerciales et de services
- AU- Les zones à urbaniser**
 - Urbanisation à court et moyen terme :
 1AUhb : Secteur à vocation d'habitat dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUhc : Secteur à vocation d'habitat moyennement dense, d'organisation en ordre continu ou discontinu
 1AUi : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales
 1AUib : Secteur à vocation d'activités artisanales et de services
 1AUib1 : Secteur à vocation d'activités artisanales, artisanales, commerciales, et de services
 1AUic : Secteur à vocation d'activités commerciales
 1AUic1 : Secteur à vocation d'activités commerciales
 1AUil : Secteur à vocation d'activités tertiaires
 1AUil1 : Secteur à vocation d'activités tertiaires
- Urbanisation à long terme :
 2AU : Secteur d'urbanisation à long terme
 2AUb : Secteur à vocation d'activités industrielles, artisanales et commerciales
- A- Les zones agricoles**
 A : Secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Aa : Secteur agricole où l'implantation d'éoliennes est interdite
 Ad1 : Ancienne décharge
 Ad2 : Ancien chantier de stockage et de récupération de ferrailles, faisant l'objet de restrictions d'usage établies sous forme de servitudes conventionnelles avec l'Etat
 Ad3 : Secteur couvrant les installations de traitement des déchets (CET de classe 3)
- N- Les zones naturelles**
 N : Secteur naturel qu'il convient de préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espèce naturelle
 No : Secteur couvrant les installations de traitement des eaux usées et des eaux pluviales
 Nh : Secteur, situé à proximité d'une exploitation agricole et pouvant permettre, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'évolution mesurée (adaptation, réflexion sans changement de destination, extensions mesurées), des constructions non agricoles déjà existantes.
 Nl : Secteur à vocation de loisirs (aménagements légers)
 Nr : Secteur pouvant permettre, sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'évolution mesurée (adaptation, réflexion, extensions mesurées), et le changement de destination des constructions non agricoles déjà existantes.

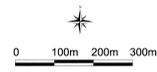
AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Espaces Boisés Classés
- Site archéologique
- Bande d'isolement acoustique (par rapport aux accotements)
- Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)
- Interdiction d'accès
- Emplacement réservé

LES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Description de l'opération	Beneficiaire	Surface (en m²)	n° plan
1	Construction d'habitat	Commune	254	2
2	Réalisation d'une zone de stationnement	Commune	124	2
3	Appropriation de l'espace	Commune	175	2
4	Réalisation d'une aire de stationnement	Commune	144	2
5	Sécurisation du carrefour et création d'un espace public	Commune	185	2
6	Elargissement de la voie	Commune	307	2
7	Création d'un passage piéton	Commune	82	2
8	Création d'un espace public	Commune	83	2
9	Réalisation d'une zone de stationnement associant un bâtiment existant - une entrée	Commune	1497	2
10	Création d'une voie	Commune	2022	3
11	Création d'une voie	Commune	1158	3
12	Création d'une voie	Commune	2236	3
13	Création d'une voie	Commune	1227	2
14	Création d'un bassin de rétention	Commune	4612	1-2
15	Création d'une voie	Commune	2827	3
16	Elargissement de la voie	Commune	2102	2
17	Création d'un chemin piéton	Commune	162	1-3
18	Elargissement de la voie	Commune	347	2
19	Elargissement de la voie	Commune	165	2
20	Elargissement de la voie	Commune	170	2
21	Emplacement pour RD	Commune	552	2
22	Elargissement de la voie	Commune	442	3
23	Elargissement de la voie	Commune	162	3
24	Création d'un bassin de rétention	Commune	1265	1

Avertissement : les documents documentés indiqués ont été déposés sur le site du plan de l'urbanisme en vigueur



PLONÉOUR-LANVERN

PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION

Règlement: documents graphiques
Le zonage

1 2 3 Echelle: 1/5 000ème

Finistère

Arrêté le: 03 juillet 2007
Approuvé le: 19 juillet 2008
Rendu exécutoire le: 10 octobre 2008